

## **21 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE / COLLÈGE LEÏ GARRUS**

Par courrier du 04 octobre 2018, le Collège Leï Garrus à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume a sollicité la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle pour permettre à la classe orchestre de participer à la rencontre Yamaha Europe en avril 2019.

Monsieur le Maire propose donc que la commune participe au coût du voyage afin d'aider les élèves musiciens à représenter la France lors de cette rencontre, et demande l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 40 € par élève, soit 1 000 €, qui sera versée sur le compte du Collège Leï Garrus de Saint-Maximin.

Monsieur le Maire demande

- d'approuver l'opportunité du versement de cette subvention
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention de 1 000,00 € précitée sur le compte du Collège Leï Garrus de Saint-Maximin